

#### **SERVICES**

En plein cœur de Paris, Le Foyer vous offre un cadre de vie agréable et fonctionnel.

Le personnel du Foyer est à votre écoute pour répondre à vos besoins

#### INTERNET

Le réseau sans fil permet un accès internet gratuit partout dans le Foyer, y compris dans les chambres.

**ESPACES COMMUNS: OUVERTS PARTIELLEMENT SELON LES POSSIBILITES** 

TERRASSE ET « SOLARIUM »: 7ème étage, ouverts de 9h à 22h

**BIBLIOTHEQUE:** ouverte 24/24

SALLES DE TRAVAIL ET SALLES POUR CONVERSATIONS SKYPE, TEL ETC.: ouvertes

24/24 en dehors des cours

**CUISINES:** du 1<sup>er</sup> au 5è étage, plagues électriques, fours microondes et

traditionnel, grille-pain. Vaisselle non fournie.

**DOUCHES:** du 1<sup>er</sup> au 5è étage et 7<sup>e</sup> étage

SOUS-SOL: espace détente, salle de sport, salle de musique, laverie

MACHINES A LAVER ET SECHE-LINGE: 1er sous-sol

LOCAL POUBELLE: au rez-de-chaussée

#### **CHAMBRES**

REFRIGERATEUR: un dans chaque chambre.

DRAPS FOURNIS MAIS LE LAVAGE EST A CHARGE DU RESIDENT.

**SERVIETTES**: non fournies

ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.):

signaler tout problème à la réception.

#### RECEPTION

SECHOIR A CHEVEUX FERS A REPASSER CADDIE ASPIRATEUR

### **BON SÉJOUR!**

Covid-19 - Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation

Université de Paris FOYER INTERNATIONAL des ETUDIANTES – GRACE WHITNEY HOFF Association loi 1901 93, Boulevard Saint-Michel 75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR & SERVICES ÉTÉ 2021





93, boolevard Saint-Michel 75005 Paris T. 433 1 43 54 49 63 F. +33 1 43 54 23 45 www.fie.fr

# fie

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.

# Tout résident qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mis à la porte.

#### **ART.II.1 HORAIRES ET ACCES**

Le foyer est accessible 24/7. Lorsque l'accueil n'est pas assuré par un membre du personnel, les portes sont verrouillées par contrôle d'accès. Un personnel de garde est toujours joignable.

Le jour d'arrivée, la chambre est disponible à partir de 16h. Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10h.

#### ART. II.2 CLE

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, **y compris famille et amis.** Fermez toujours votre porte à clé quand vous quittez votre chambre.

Toute perte sera facturée 30€.

#### ART. II.3 VISITES

Pour des raisons sanitaires, les visites ne sont pas autorisées, sauf dans le hall. Personne de l'extérieur n'est autorisé à circuler dans le reste du bâtiment.

#### ART. II.4 ABSENCES

Pour des raisons de sécurité vous devez signaler à la réception vos sorties et retours dans le bâtiment et remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

#### ART. II.5 BRUIT

Les résidents doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin. Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendrez service à tout le monde. Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions.

#### ART. II.6 HYGIENE ET PROPRETE

Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre et de la collecte des déchets ménagers et du tri (plastique, papier, verre). Vous devez conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.

Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.

Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

#### ART. II.7 DEGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre ou dans les parties communes entraînera une facturation correspondant aux frais de remise en état ou remplacement.

#### ART. II.8 SECURITE ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) ainsi que les bougies sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.

En cas de feu l'alarme générale se déclenche et les personnes résidant au foyer doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

#### ART. II.9 TABAC, ALCOOL ET DROGUE

Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment. Cela est toléré dans les chambres individuelles (attention, détecteur de fumée très sensible).

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

#### ART. II.10 DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre de la réservation et du séjour sont susceptibles d'être conservées sans limite de durée. Vous avez un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant.

#### ART. II.11 UTILISATION DU RESEAU WIFI FIE

Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.

Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.

Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques et le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.